

SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2014

REUNION PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2014

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes ABAD-PERICK et FRESON siègent au bureau en qualité de secrétaires.

La réunion est ouverte à 15h 20'

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 21 octobre ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser :

- Monsieur le Gouverneur ;
- Monsieur le Député provincial Vice-président Georges PIRE ;
- ainsi que Madame la Directrice générale provinciale, qui est remplacée par Monsieur René GOREUX, Directeur général.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- M. BERGEN.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Mme Isabelle ALBERT, Mme Valérie DERSELLE.

M. LE PRESIDENT.- M. CULOT ?

M. CULOT.- M. André DENIS.

SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2014

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour

II.- Ordre du jour complémentaire

III.- Communication de Monsieur le Président.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de ce jour.

Je vous rappelle que c'est aujourd'hui la date limite pour le dépôt des amendements budgétaires 2015 et que la séance de ce jour se déroulera en deux temps : pour commencer, nous poursuivrons la discussion sur les documents budgétaires. Ensuite, nous entendrons les premières réponses des Députés aux interventions sur leurs compétences spécifiques et je puis déjà vous informer que nous aurons l'occasion d'entendre, André GILLES, Député-Président et Mme FIRQUET, Députée provinciale pour les réponses de M. PIRE ainsi qu'aux questions qui lui ont été posées.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2014.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2014.

(Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2014).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

V. - Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 14-15/001 : Budget provincial 2014 – 4^{ème} série de modifications.

Document 14-15/002 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de

SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2014

2014 – 4^{ème} série.

Document 14-15/003 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2015.

Document 14-15/004 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2015.

Document 14-15/005 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2015 – 1^{ère} série.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 25, 26, 27, 28 et 29 de l'ordre du jour (documents 14-15/001, 14-15/002, 14-15/003, 14-15/004, 14-15/005).

Pour mémoire, sont intervenus hier : M. Gérard GEORGES, M. Fabian CULOT, M. José SPITS, M. Luc LEJEUNE, M. Alain DEFAYS et Mme Marie MONVILLE.

Qui souhaite intervenir aujourd'hui ? M. RASSAA, M. HODY, M. CONTENT, M. ERLER, M. GEORGES, M. GERARD, Mme PIRMOLIN, M. DEFAYS.

J'invite d'aujourd'hui à se présenter à la tribune M. André GERARD, on va faire une alternance.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues, ISOSL est maintenant le pouvoir organisateur du centre hospitalier de Lierneux. Pour diverses raisons, notre Conseil a été forcé de voter l'absorption par cette intercommunale liégeoise. Un contenu pertinent et un accord que nous avons soutenu.

Mme le Député, en connaissance du contenu et de l'origine de cette session, nous pouvons tout de même regretter la disparition pure et simple d'un outil sans autre égal en région wallonne.

Le Centre Patrick DEAWAER qui apportait une réponse cohérente au problème de jeunes suicidaires à purement et simplement disparu.

La problématique du suicide chez le jeune est la 2^{ème} cause de mortalité et plus personne ne semble se soucier de ce fléau et encore moins apporter une réponse adaptée.

Le Groupe Ecolo vous propose de prévoir un article budgétaire qui permettrait de soutenir un projet innovant de cet type, d'initiative ou un partenariat avec éventuellement pourquoi pas, ISOSL.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller. La parole maintenant à M. RASSAA.

SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2014

M. RASSAA, Conseiller provincial (à ma tribune). – Chers Collègues. Parmi les projets avancés pour l'année 2015 dans le cadre de la supracommunalité et du soutien aux communes, le Collège propose une offre services cartographiques sur mesure.

Cette offre est très louable. En effet, nombre de communes, petites comme grandes, éprouvent des difficultés à gérer un service cartographique moderne, mis à jour et efficace. On sait pourtant à quel point ces services cartographiques sont nécessaires à une bonne prise de décision en termes d'urbanisme, d'aménagement du territoire ou encore en terme de mobilité.

Cette aide de la Province est donc la bienvenue. Malheureusement, la solution envisagée semble complètement fermée. Je ne peux préjuger de la qualité du service apparemment satisfaisant fourni d'ores et déjà aux Provinces du Luxembourg et de Namur. Et pour cause, l'accès à ce service n'est pas public. Il est étonnant qu'un tel service soit soumis à une licence alors qu'il s'appuie essentiellement sur des cartes issues et produites par des services publics principalement wallons.

A l'ère de la révolution numérique, il est étonnant que la Province ne privilégie par l'offre de services libres et ouverts. Il existe pourtant bel et bien un mouvement en faveur de l'ouverture des données avec des acteurs à tous les niveaux de pouvoir fédéral, wallon et local. Certes, ce mouvement est encore à ses débuts et demande à être amplifié mais il constitue un choix d'avenir.

Plusieurs arguments plaident en faveur de ce mouvement. Le premier est démocratique. Les données issues de la recherche et des services publics doivent rester public. Des données ouvertes favorisent la transparence et la participation citoyenne.

Le second argument est d'ordre économique. Les données brutes peuvent être transformées pour devenir une donnée avec une valeur économique intéressante.

Enfin, le dernier argument est d'ordre juridico-légal, il est d'offrir un moyen de contrôle de la décision publique : tel projet d'aménagement du territoire respecte-t-il les contraintes environnementales, par exemple.

Mon groupe PTB+ propose donc que la Province s'engage résolument dans ce mouvement de l'Open Data et qu'elle s'engage les communes qu'elle souhaite aider à faire de même et libérer un maximum de données.

Il serait donc utile de construire un portail cartographique plus participatif et intégrer les communes participantes dans l'élaboration de cahier des charges de ce nouveau portail. Dans ce sens, il est possible d'envisager le soutien d'efforts de crowd-sourcing, par exemple, comme il est souhaitable d'envisager l'aide concrète des communautés numériques déjà actives dans le domaine.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à cette proposition.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller. M. ERLER.

SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2014

M. ERLER, Conseiller provincial (à la tribune). – Merci M. le Président. Mesdames, Messieurs, Chers Collègues. Vous n'êtes pas sans savoir que le nouveau Gouvernement wallon a énoncé un certain nombre de lignes directrices en matière de tourisme. Il s'agit d'objectifs importants dans la mesure où le tourisme représente désormais 6% du PIB wallon et où, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer à cette tribune, la Province de Liège est en pointe dans ce secteur. C'est également un département essentiel en terme d'emplois non délocalisables et composé de nombreuses petites et très petites entreprises.

Deux chantiers essentiels sont annoncés et ils concernent bien entendu notre institution au premier plan.

Tout d'abord, « Faire de la Wallonie une destination touristique d'excellence ». Plusieurs axes sont visés, je me bornerai à en mentionner deux : Appuyer la stratégie touristique et vous allez voir la Province de Liège est présente partout. Donc, le Gouvernement souhaite appuyer la stratégie touristique sur les sites naturels, les villes, le patrimoine, les événements culturels et folkloriques et les événements majeurs. Comme je le disais, la Province de Liège a sa place dans l'ensemble de ces chapitres, nous devons l'y imposer. Second axe de ce premier chantier, la volonté du gouvernement de décliner sa stratégie touristique en plan de développement à l'échelle des territoires provinciaux. Ici aussi, il va sans dire que notre province doit figurer au premier plan en proposant ou en élaborant, en collaboration avec la Région, un tel plan de développement.

Ces deux points amène ma première question. Une rencontre avec le Ministre du tourisme n'est-elle pas une priorité afin de placer la province de Liège au cœur même de la stratégie touristique régionale et pour participer bien entendu à l'élaboration des plans de développement évoqués ci-dessus ?

Second chantier annoncé par le Gouvernement « organiser les compétences pour une efficacité maximale ». J'ai retenu trois points pour ce chapitre.

On notera d'abord la volonté de créer une formation spécifique en management territorial touristique dans l'enseignement supérieur. Excellente idée faut-il le dire à l'heure où l'on ne cesse de prôner qualité et formation dans le secteur touristique.

D'où une question: notre province, qui offre des débouchées importantes dans le tourisme, ne devrait-elle pas se positionner afin de lancer ces formations au sein même de l'enseignement provincial ?

Deuxième volet. La Wallonie souhaite développer 2 ou 3 nouveaux « resorts touristiques », des stations touristiques à l'instar de ce qui s'est fait à l'Eau d'heure en valorisant des propriétés des pouvoirs publics. Or, j'ai cru comprendre que le site des Prés de Tilff peine à trouver son public depuis quelques années.

D'où la question : La Province ne devrait-elle pas attirer l'attention que cet outil aujourd'hui à l'abandon afin de s'inscrire dans la dynamique voulue par la Région ?

Assurément tant la Région wallonne que la Province de Liège y gagnerait sans compter,

SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2014

et c'est là l'essentiel, l'emploi et l'économie.

Enfin, j'ai aussi relevé la volonté de rationaliser l'organisation institutionnelle du tourisme via une clarification des missions de chaque opérateur, je tiens à dire avant tout que la FTPL en la matière peut être citée en exemple puisqu'en terme de clarification des missions elle est à la pointe, je pense. Néanmoins, on nous annonce une réduction de moitié du nombre de Maisons de Tourisme. Là aussi, la Province de Liège peut clairement endosser une mission d'assistance et d'orientation.

Mesdames, Messieurs. En conclusion, la Province de Liège, peut jouer un rôle central dans la nouvelle politique touristique régionale, je pense qu'elle doit prendre ce défi à bras le corps.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller provincial. M. GEORGES.

M. Gérard GEORGES, Conseiller provincial (à la tribune). – M. le Président, Chers Collègues. Deux compétences sont aujourd'hui retirées des compétences provinciales, à savoir : un, l'énergie et deux, le logement.

Dorénavant, ces compétences sont gérées par la Région Wallonne.

En ce qui concerne plus précisément le « Logement », notre Conseil provincial a désigné de nombreux représentants pour la législature 2012-2018 comme administrateurs au sein des Conseils d'Administration et / ou des Assemblées générales des Sociétés de logement situées sur le territoire de notre province de Liège.

Deux questions courtes, M. le Président : un, que deviennent aujourd'hui ces nombreuses représentations provinciales ? Deux, qu'en est-il des parts provinciales qui sont portées par nos représentants ?

Je vous remercie pour les réponses qui seront apportées à mes deux questions.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Conseiller. M. CONTENT.

M. Matthieu CONTENT, Conseiller provincial (à la tribune). – M. le Président, Mme et MM. les Députés provinciaux, Chers Collègues.

L'année passée déjà, j'intervenais sur ce sujet et déposais un amendement budgétaire. Cet amendement n'a pas été discuté cette année, je me demande pourquoi, c'est peut-être un oubli de votre part. Pourtant, il n'y a rien de bien compliqué là-dedans.

Il n'existe plus un parlement en Belgique qui ne dispose par d'un service de retransmission de ses séances de travail en direct sur internet via un service de streaming. La

SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2014

Chambre le fait, le Sénat le fait, le Parlement de la Communauté française le fait et le Parlement wallon l'a également mis en place pas plus tard que l'année dernière. Le Conseil communal de Liège a même testé l'idée.

Internet est une chance, une chance de développer la publicité des débats des assemblées des élus du peuple. Nos assemblées sont publiques, tout citoyen a le droit d'y venir y assister. Mais grâce à internet, nous pourrions augmenter ce droit démocratique de tout citoyen. Ce serait définitivement un renforcement de la démocratie.

De plus, la retransmission de nos débats sur internet pourrait augmenter notre visibilité et ce serait bon pour la communication de la Province. Nous avons de la chance d'avoir un site internet bien construit et assez facile d'accès. Profitons-en !

Il me semble normal au 21^{ème} siècle de rendre les débats démocratiques publics jusque sur la toile !

C'est la raison pour laquelle, je vous propose d'ajouter un poste budgétaire dédié au développement d'un service de retransmission en direct et en streaming des séances de notre Conseil sur le site internet de notre Province.

D'après mes informations, ce système coûte annuellement 5.000 € au Parlement wallon. Je propose donc d'ajouter une ligne budgétaire de 5.000 € dans la partie communication, en fonctionnement, dans le budget ordinaire. Et d'ajouter également une ligne de 10.000 € dans la partie communication du budget extraordinaire 2015 pour l'achat et l'installation du matériel nécessaire. Evidemment, c'est une estimation. En fonction de l'évaluation du dossier, on peut revoir ces montants.

J'avais déjà eu l'occasion d'en parler lors d'une de nos commissions en mars 2013 déjà et l'on m'a répondu que le débat aurait lieu, mais je ne le vois toujours pas venir. Comme je vous l'ai rappelé au début de mon intervention, j'avais déjà déposé cet amendement l'année passée et l'on m'avait répondu que le débat aurait lieu, mais je ne le vois toujours pas venir. Mais en fait, avons-nous vraiment besoin d'un débat sur la question ? Nos conseils sont déjà publics, ils ne feraient ainsi qu'augmenter leur audience, ce qui serait bon pour la Province et pour la démocratie. Alors, si je ne vois toujours pas venir le débat, peut-être est-ce simplement parce que vous partagez mon point de vue. Si tel est le cas, qu'attendez-vous ? Mettez ce système en place.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. Merci M. le Conseiller provincial. Mme PIRMOLIN ?

Mme PIRMONLIN, Conseillère provinciale (à la tribune). – Merci M. le Président. M. le Député-Président, Mme et MM. les Députés, M. le Directeur général, Chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2014

Mon intervention portera sur deux thématiques, la première s'adresse plus particulièrement à Mme la Députée FIRQUET. En effet, début octobre, l'actualité nous rappelait, malheureusement une fois de plus, que le suicide demeure la 2^{ème} cause de mortalité chez les jeunes, après les accidents de la route.

En Belgique, chaque année plus de 2.000 Belges choisissent de mettre fin à leurs jours.

Avec un taux de suicide de 19 pour 100.000 habitants, la Belgique se place bien au-dessus de la moyenne mondiale. En outre, ces chiffres sont sous-estimés, tous les suicides n'étant pas répertoriés.

Le corps médical évalue à 20 fois supérieur le nombre de tentatives précédant l'acte final. Les instances de l'OMS espèrent baisser de 10% le nombre de suicides d'ici à 2020 grâce à la prévention et un traitement adéquat.

Dans cette optique, soulignons que la Commission provinciale liégeoise de Prévention du suicide a participé à des colloques et organisé des séances de formation sur le sujet.

Lors de notre 4^{ème} Commission de la semaine dernière, vous avez dit que le projet Sentinelles est opérationnel dans les organisations structurées, telles que des communes dans le cadre des Plans de Cohésion sociale, des zones de police etc... mais pas encore suffisamment auprès des citoyens. D'ailleurs, dans la Note de politique générale relative au budget 2015, vous indiquez que la formation des sentinelles citoyennes se poursuivra.

Dès lors, pouvez-vous nous informer plus précisément sur cette formation ? Son contenu, ses moyens et surtout son planning, car vous annoncez déjà, et dans les mêmes termes, cette formation dans la Note de politique générale 2014.

D'autre part, et sur base des recommandations de l'OMS, ne serait-il pas opportun de réfléchir à lancer une importante campagne de sensibilisation ? Campagne qui devrait notamment se déployer vers les différents publics, et ce en plusieurs phases.

Ma deuxième intervention s'adresse plus spécifiquement à M. le Député en charge de la Culture. En effet, de nouveau dans la Déclaration de politique générale du Collège pour les années 2012 à 2018, nous pouvons lire : « La Province de Liège déploie, dans ces matières, à savoir la Culture et le Sport, une politique active et de proximité, se basant sur une connaissance pointue des besoins et des possibilités des acteurs de terrain. »

Et il est encore précisé que « l'objectif est de travailler en collaboration avec les acteurs locaux, les artistes, les sportifs afin de leur offrir une expertise, des moyens et un soutien dans leurs actions et leur passion ».

Nous souscrivons naturellement totalement à ces propos. Et dans cette optique, je souhaite vous faire part d'une expérience enrichissante, tant culturellement qu'humainement, vécue il y a deux semaines.

SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2014

Depuis presque 10 ans, un artiste britannique place ses pianos dans des lieux de passage, telles que gares, parcs publics etc... sous le signe « Play I'm Yours ». Une opération organisée maintenant depuis plusieurs années dans plusieurs capitales ou villes, pour un mois, et qui connaît un succès croissant. Tant auprès du public, invité à jouer librement sur ces instruments mis à la disposition du plus grand nombre, que d'artistes qui n'hésitent pas à soutenir le projet.

Cet événement a déjà été organisé dans 46 pays et a permis à 1300 pianos d'occasion d'accéder à une seconde vie. Le projet a depuis fait des émules durables. Notamment dans les gares de certaines villes françaises, anglaises, néerlandaises en partenariat avec les pouvoirs publics et des sociétés d'instruments de musique qui proposent un suivi pour l'accord et l'entretien des instruments.

Dès lors, le Groupe des conseillers provinciaux CDH-CSP vous propose que la Province de Liège apporte une touche supplémentaire à la palette de ses nombreuses actions culturelles en prenant part à ce formidable projet.

Ce piano libre d'accès pourrait être placé à la Gare de Guillemins, à l'instar d'autres gares de métropoles européennes, mais également dans d'autres lieux publics de notre province, par exemple, à l'occasion de l'organisation d'événements tels que le Festival de Musique de Stavelot, par exemple.

Ce type d'initiative ne peut que valoriser et encourager nos artistes et leur offrir l'expertise, les moyens et le soutien dans leurs actions et... leur passion tels qu'annoncés dans votre Déclaration de politique générale, comme je l'ai mentionné en introduction.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme la Conseillère. Est-ce qu'il y a encore d'autres demandes d'intervention ? Ah pardon... M. HODY. Je te présente mes excuses.

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune). – Merci M. le Président. Vous m'aviez oublié... Je les accepte avec beaucoup de courtoisie. M. le Président, Mme la Députée, MM. les Députés, chers Collègues, M. le Directeur général.

L'orange sanguine a négocié une Déclaration de politique régionale et là où cela nous intéresse en tant qu'élus provinciaux, c'est dans le chapitre relatif à optimiser le rôle des provinces, on peut lire ceci : « *à analyser ensemble province par province, les compétences qui pourraient être mieux gérées par d'autres niveaux de pouvoir, afin d'améliorer le service aux citoyens et dans le respect des principes de subsidiarité, de continuité du service public et sans impact négatif sur le personnel en place et négocier les modalités de transfert des compétences avec la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles ou les communes* ». Cela veut dire que je constate qu'une autre majorité souhaite visiblement aller plus loin que l'énergie et le logement et les voiries.

On ajoute : « *mener une réflexion associant la Fédération Wallonie-Bruxelles* » et c'est

SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2014

là où c'est intéressant aussi « *quant à la possibilité de déléguer par contractualisation certaines missions et compétences aux provinces* », là on va dans l'autre sens mais avec une technique juridique un peu particulière « *en accompagnant toute délégation de compétence du financement adéquat* ». Je me dis que délégation, c'est assez proche de déconcentration et déconcentration c'est quand même relativement proche d'administration. Donc, je me dis, est-ce que dans l'esprit des négociateurs, en ce qui concerne les matières, je dirais, provinciales, dans un sens, elles seraient transférées de la Province vers la Région pour certaines et de la Communauté visiblement qui délèguerait certaines compétences aux provinces en associant le financement.

J'aimerais savoir si le Collège a déjà été informé des modalités pratiques parce que je pense que cela va organiser une certaine révolution, je n'oserais pas dire copernicienne parce qu'on l'a tellement utilisé et si l'impact budgétaire et si négociation a déjà eu lieu avec le Gouvernement naissant de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de véritablement voir quel type de compétences et les modalités de délégation.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Je réitère ma question. M. DEFAYS, pardon.

M. DEFAYS, Conseiller (à la tribune). – Merci Président. Pour être en ordre et conforme au règlement d'intérieur par rapport à ma proposition d'hier concernant les AIS, je dépose l'amendement budgétaire relatif à cet article-là. Merci.

M. LE PRESIDENT. – Merci. Je clos donc la discussion générale pour cette session d'octobre et j'invite maintenant M. André GILLES, Député provincial – Président à venir à la tribune pour répondre aux premières questions qui ont été posées hier.

M. GILLES, Député provincial – Président (à la tribune). – Hier et aujourd'hui M. le Président.

M. le Président, Chers Collègues. Tout d'abord, je me réjouis que le Conseil provincial a hier, à l'unanimité, marqué son accord sur l'acquisition de l'ancien bâtiment communal situé quai des Carmes à Jemeppe en vue de sa transformation en Maison Erasmus, dédiée aux étudiants que notre Haute École accueille dans le cadre des différents programmes de mobilité.

A propos de ce thème sur lequel m'interroge M. Gérard GEORGES, rappelons que, implantée au cœur de l'Europe, la Haute École de la Province de Liège a constamment développé - et de longue date - des collaborations avec des institutions d'enseignement supérieur. Au point qu'aujourd'hui notre Haute École envoie plus de 110 étudiants en séjour d'études à l'étranger et qu'elle accueille environ 100 étudiants venus y étudier. Cette mobilité individuelle des étudiants, mise en place dans une logique évidente de réciprocité avec nos partenaires, est rendue possible parce que la Haute Ecole de la Province de Liège a signé quelque 150 accords bilatéraux. Ces derniers permettent également d'assurer l'organisation de programmes de cours intensifs durant lesquels, certes sur des périodes plus courtes, notre Haute École accueille des groupes d'étudiants et des enseignants venus des quatre coins du monde.

SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2014

En proposant des possibilités d'hébergement de qualité, notre Haute École complète les nombreux services qu'elle offre déjà aux étudiants Erasmus. Citons entre autres choses l'organisation d'une formation accélérée en français et d'une formation à l'interculturalité, le programme de simplification administrative mis en place récemment avec la collaboration de la Ville de Seraing, ou encore les activités mises sur pied dans le cadre de la semaine d'accueil et visant notamment à la découverte du patrimoine historique, économique et gastronomique de la Province de Liège...

Implantée dans un quartier où l'enseignement provincial est déjà bien présent, entre l'IPES de Seraing et le Campus 2000 de notre Haute École, cette Maison permettra d'accueillir, sur les trois étages les étudiants en chambre individuelle. Sa proximité immédiate avec le Campus 2000 est un atout indéniable pour au moins deux raisons. D'une part, ce site accueille la grande majorité, environ 85%, des étudiants Erasmus qui y suivent les cours dispensés en anglais dans le domaine économique ou réalisent un stage en entreprise. D'autre part, le déménagement des services administratifs de la Haute École qui y occuperont donc le rez-de-chaussée et le premier étage permet d'envisager, dans une phase ultérieure, l'aménagement d'une cafétéria sur le site du Campus 2000. Enfin, et dans le cadre plus large de la création récente du Pôle académique Liège-Luxembourg, nous en parlions encore sur le plateau de Télèvesdre, le Recteur et mes Collègues Directeurs-Présidents des Hautes Ecoles Schumann et HELMO ce matin, et bien, dans ce cadre-là plus large de la création récente de ce pôle académique comme je l'indiquais, faut-il préciser que cette Maison Erasmus s'inscrit pleinement dans la perspective de la mise en réseau attendue des infrastructures mais aussi des carnets d'adresses, je parlais de 150 contrats, n'est-ce pas, de participation et bien on multiplie évidemment cela en parlant activement avec chacun des partenaires, ça ne dispense pas pour autant, ça n'efface pas pour autant notre identité de pouvoir organisateur que vous êtes, vous et nous, donc ensemble au Conseil provincial.

Autant d'éléments, M. GEORGES, qui nous ont convaincu de l'utilité et de la pertinence de la création d'une Maison Erasmus dans la proximité immédiate du Campus 2000 et qui, je l'espère, vous auront également convaincu.

Quant à la question de M. Fabian CULOT et aux deux de M. Luc LEJEUNE étant toutes les trois relatives à l'action de la Province en matière de soutien aux communes et de supracommunalité, j'y répondrai dès lors d'un seul tenant de même d'ailleurs à Marc HODY dans la foulée.

Je rappellerai que depuis 2011, la Province de Liège consacre déjà 20 % de sa dotation du fonds des provinces au financement de projets supracommunaux.

La mise en œuvre de cette volonté politique s'est traduite par la création, à l'initiative de la Province de Liège, d'une « Coordination provinciale des pouvoirs locaux », devenue aujourd'hui « Liège Europe Métropole ». Celle-ci repose sur une Assemblée générale dont sont membres les Bourgmestres des 84 communes du territoire provincial, les membres du Collège provincial, le Président du Conseil provincial ainsi que les membres élus des Conseils d'administration des Conférences d'arrondissement qui ne rencontrent pas déjà les qualités précitées et sur un Conseil des élus majoritairement composé de représentants communaux, la

SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2014

Province n'y comptant donc que 6 membres, 6 membres sur 31, faut-il le rappeler.

« Liège Europe Métropole », LEM en abrégé, a défini un plan triennal d'actions pour les années 2013, 14 et 15 autour de quatre grandes thématiques que précisément son Conseil des élus, je le rappelle 6 sur 31 provinciaux, 4 thématiques. Les 4 thématiques sont : le développement territorial et la mobilité, un, le tourisme et la culture en ce compris le développement du tourisme fluvial, deux, le service aux citoyens et enfin quatrième, la reconversion.

Les projets supracommunaux qui s'inscriront dans ces thématiques et qui auront été sélectionnés dans un premier temps par les conférences d'arrondissement et retenus ensuite par le Conseil des élus et l'Assemblée générale, statutairement parlant c'est l'assemblée générale de LEM, pourront donc prétendre à une intervention financière de la Province.

C'est ainsi que la Conférence des Elus de Meuse-Condruz-Hesbaye, CMCH en abrégé, « Région Verviers » et « Konferenz der Bürgermeister der deutschsprachigen Gemeinden » « belgiens », avons-nous ajouté lorsque nous avons formé cela ensemble, ont déposé des projets, dont pour chacune un projet relatif à la mobilité. Tous ces projets ainsi que ceux de la 4^{ème} conférence seront examinés par le Conseil des élus de Liège Europe Métropole le 27 novembre pour être précis et pour votre plus parfaite information, 27 novembre prochain. La proposition de sélection des projets sera ensuite soumise, comme je viens de l'indiquer et statutairement d'ailleurs à l'Assemblée générale pour décision définitive vraisemblablement début décembre.

En ce qui concerne plus spécifiquement la thématique de la mobilité, celle-ci vise à réaliser, comme vous le savez, un Schéma Provincial de Développement Territorial et un Plan Provincial de Mobilité.

Celui-ci devra développer une réflexion prospective et stratégique avec les Communes et leurs conférences d'arrondissement en matière de planification urbaine, de transport, d'aménagement du territoire et de développement durable.

A cet égard, le couple urbanisme/mobilité-déplacement est la clé de voûte de toute stratégie territoriale à grande échelle.

Le Plan Provincial de Mobilité devra être élaboré sur les trois arrondissements et sera articulé avec les outils régionaux ou communautaires : le SDER, le REK, Plans de secteur, etc...

Dans cette perspective, un marché concernant l'élaboration de ce Schéma Provincial de Développement Territorial et du Plan Provincial de Mobilité a été lancé.

Un des objectifs recherchés est de co-construire le projet de territoire avec les Élus. Une des particularités de cette étude sera également son caractère prospectif.

Actuellement les offres sont en cours d'analyse, l'objectif reste toujours de débiter l'étude au plus tard, au plus tard, début de l'année prochaine.

SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2014

D'autre part, des projets inhérents à la mobilité intelligente font partie des dossiers déjà déposés à ce jour par les conférences d'arrondissement et la Province elle-même avec ses parkings d'écovoiturage.

Vous voyez donc, M. LEJEUNE que la structuration de politiques, au profit des citoyens, à l'échelon provincial et à l'échelon d'ailleurs des conférences dont nous avons suscité l'organisation, est bien en place.

En ce qui concerne la sécurité civile, Fabian, celle-ci fait partie de la 3^{ème} thématique qui concerne le service aux citoyens.

C'est dans ce contexte que la Province a soutenu la réalisation d'une première étude, avec l'accord du Ministre des Pouvoirs locaux et à l'aide du CRAC. Cette étude a déjà donné une idée de la hauteur des économies potentielles.

La Déclaration de politique régionale suggère à présent aux provinces de consacrer à la supracommunauté 20 % du fonds des provinces, tout va bien, on le faisait déjà spontanément depuis 2011, dont au moins 10 % doivent être dédiés à la prise en charge de dépenses nécessitées par les frais supplémentaires liés au fonctionnement des zones de secours dans le cadre de la réforme de la sécurité civile.

L'intervention provinciale doit se faire au profit des communes et en accord avec celles-ci et donc faire l'objet d'un conventionnement sur base d'un règlement qui sera soumis, je vous l'annonce, au Conseil provincial du 27 novembre prochain. Nous y reviendrons donc avec force détails très bientôt.

Par ailleurs, l'octroi d'avances aux communes concernées par la régularisation des redevances incendie dues pour les exercices 2007 à 2011, dans le cadre défini par la Région, a bien été finalisé sur le budget 2014 avec remboursement, sur un terme de 10 ans, sans charge d'intérêt pour ces communes.

Enfin, notre Collègue LEJEUNE formule la proposition que la Province consulte les communes via les conférences d'arrondissement afin de connaître leurs besoins dans le cadre de leur éventuelle participation à des marchés groupés. Telle est bien notre intention puisque le Collège va bientôt, ainsi qu'il l'a fait sous la législature précédente, repartir à la rencontre des élus et se mettre à leur écoute.

Sachez cependant que le Collège provincial a d'ores et déjà pris nombre d'initiatives en ce sens. Outre celles que vous avez vous-même citées, je mentionnerai encore notre centrale de marchés, axée sur des marchés dits « stock ».

Plus de 50 partenaires locaux y ont d'ores et déjà adhéré, et ont dès lors la possibilité d'accéder dès à présent aux conditions des marchés de fournitures de livres, consommables informatiques, enveloppes, papier, papier WC même, frites, textiles ou encore du matériel de désherbage, on n'a fait encore un marché avec les moutons mais ça va peut-être venir, on ne sait jamais si les conférences d'arrondissement nous le demande, on peut l'envisager.

SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2014

D'autres marchés, seront bientôt relancés et leurs seront à nouveau également proposés, dont notamment un marché permettant l'acquisition de vêtements textiles, mon cher Jason, heu José, c'est pas encore la toison d'or mais... José, tel que vous le suggérez, M. LEJEUNE mais aussi des produits et matériel d'entretien, du matériel de cuisine, de la vaisselle, du matériel de bureau, des denrées alimentaires et des boissons de table.

Ces marchés, ouverts aux communes, seront prochainement disponibles via notre site Internet, comme c'est par ailleurs déjà le cas pour le sel de déneigement. Elles pourront ainsi, via un accès sécurisé et personnalisé, visionner en ligne les opportunités offertes et gérer aisément leurs commandes.

Ces initiatives participent de la politique de soutien aux communes que le Collège entend maintenir et développer. L'objectif est de tendre vers la rationalisation de la gestion et l'optimisation de l'utilisation des deniers publics et aussi vers l'allègement de la charge administrative qui pèse sur les communes grâce à une mutualisation des compétences.

J'espère ainsi, MM CULOT et LEJEUNE, avoir pu vous rassurer sur la bonne évolution des politiques provinciales en matière de supracommunalité.

Et quant à l'amendement déposé par Matthieu CONTENT relativement à la retransmission des séances du Conseil provincial. Je note comme lui que la Ville de Liège l'avait en effet testé mais je note aussi qu'elle y a renoncé mais enfin, s'agissant d'un amendement, nous écouterons ce qu'en pense les chefs de groupe et le Député rapporteur au budget comme à l'accoutumée ramassera le tout dans une réponse collective en donnant l'opinion du Collège sur les différents amendements qui auront été déposés.

Quant à Marc HODY, je ne sais pas si je me sens qualifié comme lui pour faire l'exégèse d'un texte élaboré par le Gouvernement de la Région wallonne, je pense que comme moi, il a des représentants au Parlement wallon qui connaissent bien le Gouvernement, ils y étaient encore hier donc, ils peuvent peut-être adéquatement poser les bonnes questions pour ce qui concerne la Province, et bien c'est comme en politique, on n'est pas candidat mais on est disponible.

Je vous remercie M. le Président.

M. LE PRESIDENT. – Merci M. le Député – Président. J'invite dès lors Mme FIRQUET à la tribune pour répondre à ses questions et peut-être déjà à celles de M. PIRE.

Mme FIRQUET, Députée provinciale (à la tribune). – Merci M. le Président.

Mme la Conseillère, Mme MONVILLE, concernant le Centre Médical Hélicoptère de Bra-sur-Lienne tout d'abord. Il faut rappeler que le centre médical dispose depuis plus de 17 ans du seul service médical d'urgence et de réanimation par hélicoptère, disponible 24h/24 et 7j/7 partout en Belgique. Cet outil se veut complémentaire aux services de secours terrestres puisqu'il permet une intervention très rapide dans des zones parfois moins accessibles par la route ou plus éloignées des services hospitaliers spécialisés.

SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2014

Depuis le début de l'aventure en 1998, la Province de Liège à travers son Département Santé et Qualité de la Vie est un partenaire fidèle de cet outil extraordinaire, et apporte une aide financière conséquente, vous l'avez soulevé.

C'est ainsi un montant cumulé de près 900.000€ a été consenti par les Autorités provinciales à l'ASBL Centre Médical Hélicopté de Bra-sur-Lienne.

A l'analyse des documents financiers et du rapport d'activités transmis par le CMH, on peut constater que sa santé financière est satisfaisante. C'était déjà le cas en 2012 et cette stabilité peut, une nouvelle fois, être vérifiée en 2013.

Grâce à l'intervention provinciale récurrente, aux cotisations des membres, aux participations communales et aux dons, le CMH est à l'équilibre financier. Dans ces conditions, le principe du soutien de la Province de Liège n'est donc pas remis en cause.

Comme évoqué il y a un an déjà par M. PIRE devant cette même assemblée, il apparaît très clairement que le problème de la survie du CMH de Bra-sur-Lienne n'est pas tant d'ordre financier mais bien dans les démarches entreprises vis-à-vis des différents niveaux de pouvoir concernés par la sécurité et la santé des citoyens en vue de la définition d'un cadre et de la recherche de pistes de financement. Ainsi et pour peu que l'ASBL en fasse la demande, nous sommes tout à fait prêts à appuyer leur demande au niveau des instances fédérales.

En matière de communication, je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'en 2012 paraissait dans le bulletin trimestriel « Notre Province », distribué à hauteur de 509.000 exemplaires en français et 38.000 exemplaires en allemand, un article intitulé : « *Hélico de secours pour moins de 50€ par an* ». Dans cet article, les agents provinciaux, ainsi que l'ensemble des citoyens de la Province de Liège, étaient sensibilisés à ce magnifique outil et encouragés à « poser un geste citoyen » en soutenant le projet par une affiliation. En effet, soulignons-le, le CMH de Bra-sur-Lienne, c'est plus de 90.000 affiliés, preuve s'il en est besoin de l'efficacité de la communication dynamique mise en place par l'ASBL elle-même.

Par ailleurs, je vous confirme que la Province de Liège est disposée à examiner la demande faite par le CMH de Bra-sur-Lienne concernant le projet de réaménagement de son infrastructure et qui vise à la séparation de la gestion administrative de la gestion opérationnelle. Dans ce cadre, les services techniques provinciaux se tiennent à la disposition de l'ASBL pour envisager les possibilités d'aides en faveur de celle-ci, et cela en parfaite collaboration avec les différents partenaires dont la Province du Luxembourg.

Enfin, et pour répondre à votre dernière interrogation, sachez que la plupart des infrastructures provinciales situées dans le champ d'action de l'Aide Médicale Hélicoptée pourraient permettre à l'hélicoptère de se poser en toute sécurité.

A titre d'exemples : la Ferme de la Bouverie, le Château de Harzé, Botrange, IPEA La Reid, la Ferme de Jevoumont, le CRT d'Abée Scry, le Centre provincial de Tennis de Huy, mais également Wégimont ou encore le site de Blegny..., les autres sites provinciaux étant quant à eux trop proches d'hôpitaux accessibles en ambulance.

SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2014

J'espère ainsi avoir répondu à toutes vos interrogations.

Si vous le voulez bien, je continue avec vous Mme la Conseillère.

Les capsules de bonheur organisées par l'openado permettent aux enfants, de 18 mois à 12 ans, accompagnés d'un proche, de tisser du lien autour d'activités ludiques telles que la lecture ou la musique.

L'objectif poursuivi par les capsules de bonheur ne relève donc pas de la stimulation psychomotrice des nourrissons évoquée dans votre question.

Elles sont proposées aux familles qui en ont besoin et sont organisées dans les locaux des openado's...pas aux domiciles des personnes en souffrance.

Comme vous le précisez dans votre question, le Centre d'Aide à Domicile propose, lui, un accompagnement et un soutien à la parentalité auprès de familles en situation, vous l'avez évoqué, de vulnérabilité...c'est-à-dire où un enfant de 0 à 3 ans est identifié comme une victime potentielle de maltraitance.

Et croyez-moi, le mot vulnérabilité n'est qu'un euphémisme au regard des problématiques qui concernent les familles visées par les interventions du CAD.

Mais, on parle donc bien de deux publics différents quand on parle de capsules de bonheur et du CAD.

Au sein de ces familles précarisées, socialement défavorisées, la tâche est bien souvent immense.

Dès lors, priorité est donnée à l'apprentissage des gestes de base, apprentissage vital pour réduire les risques de graves négligences qui pourraient déboucher sur de la maltraitance.

Il s'agit en effet, d'abord et avant tout, de « protection de l'enfance ».

L'objectif premier est donc bien d'éviter le placement des enfants en institution. Un accompagnement qui conduit, dans certains cas, à une autonomisation des parents.

A titre d'exemple, en 2013, sur les 96 familles, pour 201 enfants, aidées par le CAD, 13 familles pour 35 enfants, ont vu leur dossier fermé définitivement par le juge de la jeunesse, les services d'aide à la jeunesse ou l'ONE. 17 autres familles, pour 40 enfants, ont vu leur dossier évoluer favorablement avec une tutelle plus espacée décidée par les services de l'aide à la jeunesse.

Il faut rappeler, c'est important, que la majorité des interventions du CAD se font sous mandat, au sein de familles qui, au départ, ne sont pas en demande.

SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2014

Vous vous en doutez, la tâche des puéricultrices n'est pas toujours facile, elles doivent s'intégrer dans des familles qui sont, en quelque sorte, contraintes d'accepter leur aide.

J'ajoute que ces dernières années, les situations vécues par ces familles se sont alourdies. Outre la précarité matérielle et les difficultés éducatives, les problématiques de santé mentale sont de plus en plus présentes et rendent les interventions des puéricultrices bien plus complexes.

Ces familles ont déjà souvent subi de nombreux échecs et ont des difficultés à faire confiance. Bien souvent donc, le premier travail des équipes du CAD est de leur faire prendre conscience de certains manques ou dysfonctionnements.

Pour revenir à votre question/proposition, Mme la Conseillère, la psychomotricité relationnelle constituerait à coup sûr un plus pour certains tout-petits. Cependant, les missions du CAD ne consistent malheureusement pas à apporter des « plus » mais à réduire les risques de maltraitance en accompagnant les parents dans les gestes de base du quotidien.

En cela, il faut sans doute aussi rappeler que le CAD ne travaille jamais seul. En effet, en concertation avec l'ensemble des intervenants sociaux et la famille, il établit un plan d'aide éducative et psychologique. Ce plan, qui se veut être une mise en commun des ressources du réseau, peut comporter différents constats tels que par exemple, la nécessité de recourir à la psychomotricité relationnelle pour assurer un développement optimal des enfants.

Dans ce cas de figure, il peut bien sûr être fait appel, et ça déjà été le cas, à l'un des 3 partenaires du réseau « seconde peau », à savoir : le programme « Ensemble travaillons autour de la petite enfance », le service « aide et prévention anténatale de l'enfance maltraitée » et l'inter groupe liégeois des maisons médicales.

Plus que jamais, le travail en réseau autour de ces familles est primordial. Chaque intervenant, avec ses missions et ses compétences spécifiques, contribue à soutenir ces familles en difficulté.

Une chose est sûre, Madame la Conseillère, votre intervention a mis le doigt sur une nouvelle connexion à engranger entre deux services internes au Département des Affaires sociales, elle nous permettra de pousser plus avant notre réflexion quant aux synergies à établir entre l'openado, service d'aide destiné aux jeunes et à leur famille et, le Centre d'Aide à Domicile actif, lui, en famille pour prévenir les risques de négligence et de maltraitance.

Enfin, j'espère, Madame la Conseillère, vous avoir mieux informée sur les réalités de travail des agents du CAD, qui est à saluer, je pense qu'on le fait à chaque occasion et ensuite vous avoir rassurée sur nos objectifs...qui sont, vous le comprendrez, en constante évolution puisqu'ils se nourrissent des réalités de terrain rencontrées par nos équipes mais une chose est sûre, nous ne pouvons pas tout faire, seul, mais j'espère, nous faisons l'essentiel.

M. le Conseiller, M. DEFAYS, concernant l'accueil des Aînés et le rôle qu'un pouvoir public comme la Province pourrait jouer en ce domaine...Votre souhait est, in fine, d'aborder cette question dans la commission la plus appropriée, en l'occurrence la Commission Seniors

SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2014

du Département des Affaires sociales... Je rappelle c'est une commission qui réunit autour de la table les acteurs de terrain, les personnes directement concernées par cette thématique, les associations représentatives et autres conseils communaux consultatifs des Aînés, par exemple.

Vous avez une interprétation personnelle du chapitre IX relatif aux Aînés dans la Déclaration de politique régionale, je ne vous étonnerais pas en vous disant que la mienne est quelque peu différente.

En effet, pour ma part, je m'en tiens à la première phrase du chapitre qui dit ceci : « La Sixième Réforme de l'Etat a confié à la Wallonie la politique la plus complète relative à l'accueil des personnes âgées sur son territoire. »

Ajoutant à cela la réforme de la politique du logement qui a retiré cette compétence aux provinces pour la confier exclusivement à la Région, il y aurait, me semble-t-il, une incohérence à rentrer par la fenêtre quand on vous a sorti par la porte. Je parle bien évidemment ici d'achats, de prêts, d'aide à la construction, bref d'une intervention directe dans une politique de logement, que ce soit en faveur des aînés ou pas d'ailleurs.

Vous avez cité, par ailleurs, en guise de troisième voie, des initiatives plus rurales, sur un modèle existant en France. Brièvement, le principe est évidemment intéressant, mais je vous informe que cela a déjà fait l'objet d'une réflexion théorique et de réalisations concrètes par la Fédération Rurale de Wallonie, présidée par mon Collègue Robert MEUREAU, laquelle a consacré un « Cahier de la FRW » au logement intergénérationnel.

Au cœur de cette thématique, la FRW a imaginé un modèle d'investissement et de gestion mettant en jeu le Programme Communal de Développement Rural, le logement social, l'aide à l'équipement collectif prévu à l'art. 69 du Code Wallon du Logement et la Commune comme porteur du projet.

Et à ce titre, la Province pourrait, dans le cadre de la supracommunalité, avoir un rôle à jouer pour autant que cette thématique soit portée par les communes elles-mêmes dans les organes de coordination prévus.

Pour le reste, dans le cadre de la Commission Seniors, la Province joue pleinement son rôle d'information, de formation, de prévention et de promotion des politiques menées en faveur des aînés mais je laisserai le soin aux représentants de votre parti présents dans notre commission d'amener ce sujet sur la table de la réflexion et de pouvoir en débattre avec les différents partenaires qui siègent au sein de cette commission.

M. le Conseiller, enfin, M. SPITS, J'entends bien votre appel à l'aide pour l'ASBL « Terrain d'Aventures de Hodimont ».

Et suite à votre question, j'ai pris connaissance des articles de presse relatifs à la situation de l'ASBL et je mesure les enjeux concernant la pérennité de son action et de ses missions dans un quartier qui en a besoin manifestement.

SEANCE PUBLIQUE DU 21 OCTOBRE 2014

Sensibilisée à votre demande, je suis obligée de vous rappeler que les subsides dont dispose le Département des Affaires sociales ne peuvent pas porter sur des frais de fonctionnement ni sur une prise en charge du personnel et d'une manière générale, sur aucun déficit structurel.

Cela étant et je regrette finalement que cette démarche ne soit pas intervenue plus tôt, il est encore possible pour l'ASBL de rentrer une demande de subside pour l'année 2014 sur un projet à portée sociale. Je vois en effet qu'à côté de l'accueil extra-scolaire qui est une compétence communautaire, l'ASBL organise une école de devoirs, une permanence d'aide sociale ou encore des cours d'alphabétisation. Dans ce cadre-là, la Province est compétente pour soutenir l'une ou l'autre initiative dans les limites réglementaires que je viens de rappeler.

Sachez, Monsieur le Conseiller, qu'au vu des délais, toute demande émanant de l'ASBL Terrain d'Aventures d'Hodimont » sera évidemment examinée dans les plus brefs délais et comme cela a été évoqué en 4^{ème} Commission donc vous le savez, je serai amenée prochainement à visiter l'une ou l'autre ASBL voire restaurant social dans le même quartier, je ne manquerai pas d'aller à la rencontre de l'association que vous défendez et ainsi apprendre à mieux la connaître encore.

M. LE PRESIDENT. – Merci Mme la Députée provinciale.

VI. - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2014, je le déclare approuvé.

VII.- Clôture de la réunion

Avant de clôturer la séance, je vous rappelle que nos travaux de demain seront consacrés, d'une part à la suite des réponses du Collège provincial quant aux interventions qui ont eu lieu hier et aujourd'hui et qui portent sur les spécificités relatives de leurs compétences directes et d'autre part, aux interventions des différents chefs de groupe relatives aux documents budgétaires 2014 – 2015. Enfin, je vous rappelle que les amendements budgétaires déposés ce mardi sont envoyés directement aux commissions compétentes pour examen attentif.

Je déclare close la séance publique de ce jour. La prochaine réunion du Conseil provincial est programmée le mercredi 22 octobre 2014 à 15H00.

La réunion publique est levée à 16 H 15'.